

Nanterre, le 24 février 2020

Le Président de l'Université

■ Appel à candidatures pour l'élection de la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la CFVU (Homme) – Assemblée électorale du 16 mars 2020 – (Début de mandat : à compter de la première réunion du CAC)

L'Université Paris Nanterre renouvelle la composition de ses conseils centraux et notamment celle de sa Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire comprend quarante membres dont quatre personnalités extérieures.

Trente-six membres ont été élus et trois personnalités extérieures désignées par le département des Hauts de Seine, la Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, et le rectorat de Versailles.

Ces trente-neuf membres seront convoqués à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 mars 2020 qui a pour objet de désigner la quatrième personnalité extérieure, désignée à titre personnel, après mise en œuvre du présent appel à candidature.

• NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DE LA CFVU :

Il est procédé à un appel à candidature pour le siège de Personnalité extérieure de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, désignée à titre personnel.

Le choix final de la personnalité extérieure désignée à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes, appelés à nommer leurs représentants, afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes parmi les personnalités extérieures de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Les sexes des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes sont représentés comme suit :

un représentant, membre de l'organe délibérant, désigné par le département des Hauts-de-Seine	Femme
un représentant désigné en son sein par la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale	Homme
un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, désigné par le rectorat de l'Académie de Versailles	Femme

Afin de respecter la parité au sein des personnalités extérieures de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, la personnalité désignée par les membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire à titre personnel devra donc être un homme.

Le mandat des membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire court à compter de la première réunion du CAC.

La personnalité extérieure désignée à titre personnel est élue au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Tout membre de l'assemblée électorale peut, en cas d'absence ou d'empêchement, se faire représenter par le mandataire de son choix à condition que ce dernier soit membre de l'assemblée.

• ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE :

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes ainsi que sur la création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

Elle adopte :

- la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le Conseil d'administration ;
- les règles relatives aux examens ;

- les règles d'évaluation des enseignements ;
- des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;
- les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques ;
- des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein de l'établissement comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement ;
- les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé, conformément aux obligations incombant aux établissements d'enseignement supérieur au titre de l'article L. 123-4-2.

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le :

Lundi 09 mars 2020 à 16h00

- **Soit remises en main propre au Service des Affaires juridiques et institutionnelles (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00)**
- **Soit envoyées par courrier à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail (election@liste.parisnanterre.fr) :**

**Université Paris Nanterre - Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles
(Bâtiment Grappin - Bureau B706 – 7^{ème} étage)
200, avenue de République - 92001 NANTERRE CEDEX**

Le dépôt des candidatures écrites est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration.

**Le Président de l'Université
M. Jean-François BALAUDÉ**



PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature individuelle

ÉLECTION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DU CAC –
COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DÉCLARATION DE CANDIDATURE INDIVIDUELLE

SCRUTIN du 16 MARS 2020

Date limite de dépôt : **Lundi 09 mars 2020 à 16h00**

Ce formulaire de candidature doit être adressé dûment complété et signé,

- soit déposé directement auprès du Service des Affaires juridiques et institutionnelles de l'Université Paris Nanterre ;
- soit envoyé à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi), envoi doublé d'un mail (election@liste.parisnanterre.fr) :

**« Elections - À l'attention de Monsieur le Président »
Service des Affaires juridiques et institutionnelles
(Mme DE BEARN ou M. GARCIA - bureau B705/706)
Université Paris Nanterre
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex**

Pièce à joindre obligatoirement : copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire exclusivement).

Je soussigné (NOM Prénom) :
Demeurant :
CP – Ville :
Téléphone :
Adresse mail :

Déclare être candidat à l'élection de la personnalité extérieure désignée à titre personnel à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (Homme)

et signer cet acte de candidature en pleine connaissance des effets de droit.

CV et/ou Lettre de candidature (*facultatifs*)

Fait leà.....

Signature originale :

NB : Toute candidature arrivée hors délai sera considérée comme nulle et non avenue, et en tout état de cause, la régularité des documents de candidature relève exclusivement de la responsabilité des candidats.

Pour toute question vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante : election@liste.parisnanterre.fr